

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Décembre

Le choix des fonctionnaires

Toute la presse s'étant occupée plus ou moins de l'incident Vuillod, qui pourrait fournir matière à un Vaudeville des plus désopilants, il serait superflu de raconter ici les faits dans tous leurs détails; c'est pourquoi nous nous contenterons de rappeler que M. Vuillod ayant réussi à se faire nommer administrateur au Sénégal, s'empressa de donner sa démission de maire de Saint-Claude, en attendant qu'on lui fit connaître le jour et l'heure de son départ.

Au lieu de recevoir l'ordre de partir, M. Vuillod, à sa grande surprise et à son grand mécontentement, reçut celui de rester. Toutes ses espérances s'écroulaient tout d'un coup. Sa nomination éphémère n'avait pas eu de suite, ou plutôt le ministre qui l'avait d'abord signée, l'avait ensuite radiée d'un trait de plume. De sorte que M. Vuillod avait perdu du même coup et ses fonctions de maire de sa ville et sa situation d'administrateur en perspective au Sénégal.

Que s'était-il donc passé? Qu'avait-on appris en haut lieu sur le compte de l'ex-maire de Saint-Claude pour que l'on bifât ainsi sa nomination à un poste que l'on avait d'abord décidé de lui confier?

On avait tout simplement appris que M. Vuillod et l'Homme-canon qui fit jadis les délices des habitués des Folies-Bergères étaient une seule et même personne; et l'on estimait que l'ancienne profession de l'Homme-canon exercée par M. Vuillod, constituait un empêchement qui ne permettait pas qu'on le nommât administrateur au Sénégal.

Naturellement, l'ex-maire de Saint-Claude a trouvé la chose mauvaise — il régit, et prétend que la profession de l'Homme-canon n'a rien de déshonorant, que c'est un exercice à la fois hygiénique et martial que de jongler avec des obus ou des boulets de canon sur la scène d'un théâtre quelconque.

Loin de nous la pensée de contester le bien fondé de son affirmation et de prétendre que cette profession n'en vaut pas une autre. Nous allons même jusqu'à dire qu'elle vaut mieux que beaucoup d'autres qui sont moins honnêtes.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous voulons envisager la question. Ce qui nous préoccupe dans cette affaire, c'est la légèreté avec laquelle le gouvernement choisit ses fonctionnaires. Certes, il se peut que M. Vuillod ait en lui l'étoffe d'un excellent administrateur; mais pourquoi l'a-t-on nommé avec tant de précipitation, pour infirmer ensuite cette nomination quelques jours plus tard? On répondra à cela que c'est parce que l'on a appris que M. Vuillod avait exercé la profession d'Homme-canon.

Eh bien! il nous semble que l'on aurait bien pu se renseigner avant, si tant est que cette profession soit un empêchement à entrer dans l'administration coloniale.

Il se peut que M. Vuillod ait eu le tort de croire qu'il suffisait de savoir manier une pièce d'artillerie pour être initié à toutes les connaissances nécessaires à un bon fonctionnaire colonial. Mais certains choix du gouvernement étaient bien faits pour le confirmer dans cette opinion.

Nous ne voulons médire de personne, ni citer des noms, mais il est certain qu'on ne saurait s'empêcher d'être profondément surpris et quelque peu scandalisé, quand on voit le gouvernement nommer à des postes importants dans l'administration coloniale, des fils de famille décaqués, des fruits secs, des acteurs, des photographes, et jusqu'à des cordonniers, qu'aucune étude spéciale n'avait préparé à remplir ces fonctions. On voit que l'Homme-canon eût été en bonne compagnie.

Ce que nous disons pour l'administration coloniale, s'applique également à l'administration de la métropole.

Il n'est que trop prouvé que le favoritisme et le népotisme jouent un grand rôle et presque toujours un rôle prépondérant dans la

nomination des fonctionnaires. Les recommandations des personnages influents et principalement des sénateurs et des députés font souvent pencher la balance en faveur des postulants incapables ou dont le passé est entaché de quelque tare. Il serait fort à désirer qu'il fût absolument interdit aux membres du Parlement de s'immiscer dans le choix des fonctionnaires, d'apostiller les demandes des postulants et de les recommander aux ministres.

Il arrive trop souvent que cette intervention a pour conséquence de nuire à l'avancement des fonctionnaires méritants et de favoriser des déclassés et des nullités dont l'incapacité porte atteinte au prestige de l'administration dans l'esprit des populations.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre

Les pouvoirs de la commission d'enquête

M. Hubbard demande la discussion immédiate de la proposition de M. Pouquery de Boisserin, tendant à donner des pouvoirs spéciaux à la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

M. Ribot, président du Conseil, déclare que le gouvernement se joint à la demande de discussion immédiate.

Plusieurs membres demandent l'avis de la Commission d'enquête.

M. Brisson, président de cette Commission, dit qu'elle n'est qu'une délégation de la Chambre; elle a à fournir des renseignements à la Chambre, elle n'a pas à formuler son avis sur les questions théoriques soulevées par la proposition Pouquery de Boisserin.

La Commission estime que, quant à présent, il convient de surseoir à la discussion de cette proposition.

Le gouvernement lui a promis son concours dans l'enquête qu'elle poursuit. Jusqu'à présent ce concours ne lui a pas manqué. Il lui paraît donc inutile de demander à la Chambre des pouvoirs plus étendus.

Si des difficultés nouvelles se présentaient, si la Commission se trouvait arrêtée dans sa tâche, elle demanderait alors la discussion de la proposition Pouquery de Boisserin. Actuellement, elle demande l'ajournement de la discussion.

Déclaration du ministre de la justice

M. Bourgeois, ministre de la Justice, déclare que le gouvernement réclame la discussion immédiate; il faut que la Chambre manifeste son sentiment sur une proposition qui est une motion de défiance contre le gouvernement.

La Commission, en laissant en suspens la proposition elle-même, en la conservant comme un en-cas, indique qu'actuellement elle a confiance dans le gouvernement, mais qu'elle admet que demain cette confiance peut être diminuée. Le gouvernement ne peut pas admettre cette situation.

La proposition de M. Pouquery de Boisserin a pour effet de faire passer entre les mains du pouvoir législatif, des pouvoirs qui appartiennent à l'exécutif, elle dit que le gouvernement ne fait pas son devoir et que c'est à la Chambre à le faire à sa place.

Ni l'homme honorable qui a consenti à prendre la présidence du Conseil dans des circonstances aussi pénibles, ni le ministre actuel de la Justice, ne peuvent accepter cette situation.

Le gouvernement tout entier a besoin de savoir si la confiance de la Chambre l'accompagnera dans l'accomplissement de ce qu'il considère comme son devoir.

M. Bourgeois fait appel à l'union de tous les républicains. Ils peuvent être assurés que le gouvernement est décidé à faire tout son devoir. S'il est besoin d'une information judiciaire complémentaire pour rechercher la vérité sur les accusations et les témoignages qui se produisent chaque jour devant la Commission d'enquête, il ordonnera cette information. Mais il n'admet pas que la Commission d'enquête se substitue à lui pour la faire. Il insiste donc pour la discussion immédiate.

M. Henri Brisson répond que la Commission a autant de confiance dans M. le Ministre de la Justice, pour l'avenir, qu'elle a eu confiance en lui dans le passé. Cependant, elle insiste pour l'ajournement de la discussion.

M. Brisson ajoute que le Ministre de la Justice a fait appel à l'union des républicains; en parlant comme il l'a fait, c'est la désunion du parti républicain qu'il consacre.

Discours du Président du Conseil

M. Ribot, président du Conseil, déclare que le gouvernement veut l'accord entre la Commission d'enquête et lui, mais il veut cet accord sans que la dignité d'aucun des partis en souffre. Le gouvernement a fait tout ce qu'il a promis. Il a communiqué sans réserve le dossier de l'instruction judiciaire; il est prêt à ordonner une instruction supplémentaire, s'il la trouve nécessaire. Les

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 110

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE L'ASSASSINAT

II

LA FÊTE DES VIGNERONS

Après avoir goûté du moût de la Vendange que maître Jean Compoint, qui était le doyen d'âge des vigneron de la paroisse de Montmartre, lui présentait dans un grand gobelet d'argent, et qu'il trouva délicieux et déjà piquant, le roi salua, avec une cordiale courtoisie, et se dirigea, avec ses trois gentilshommes, vers l'abbaye, en gravissant la butte.

Les acclamations du peuple accompagnèrent Henri IV jusqu'à la butte.

Marcel s'étant retourné un instant, pour admirer encore la bonne et réjouie figure de son capitaine Gargantua, si digne de figurer là comme le père nourricier de Bacchus, aperçut de nouveau la dame à faille mauve, qui cherchait, mais en vain, à sortir de la cohue comme pour suivre le roi.

Un quart d'heure après, Henri et Marcel étaient en présence de l'abbesse Marie de Beauvilliers, tandis que dans le préau, le maigre Castaignac, revenu à la hâte de sa corvée, et la main sur la poignée de sa colichemarde, se dandinait pour attirer le regard des jolies nonnaines du lieu, et que d'Aubigne, le raide huguenot, maugréait tout bas de se voir dans une caverne de papauts.

Marie est assise en face du roi et Marcel se tient respectueusement debout.

Les quelques années écoulées, et les peines qu'elle s'est données pour réformer sa maison suivant l'esprit de l'Église et de son divin Maître, n'ont nullement altéré sa beauté. La sainte vie qu'elle mène et la charité qui embrase son cœur, semblent, au contraire, avoir communiqué à ses traits quelque chose de céleste qui les transfigurent.

La véritable piété, celle que pratique Marie, produit souvent cet effet! uniquement occupée d'aimer Dieu et ses semblables sans le moindre sentiment de haine pour ceux qui pratiquent une autre religion, l'âme, en perçant l'enveloppe matérielle, y laisse, pour ainsi dire, son empreinte. C'est alors comme un doux et tranquille rayonnement d'amour, qui communique aux visages et aux formes l'idéal des anges.

Une atmosphère calme et suave semble même régner dans cette humble cellule où respire Marie. Les meubles sont toujours les mêmes, modestes et simples, comme celle qui s'en sert. Le crucifix de bois se découpe en noir sur la blanche muraille, et le prie-Dieu n'est si poli que parce que la pieuse bénédictine s'y agenouille à chaque moment.

Un seul objet de luxe brille entre les mains de l'abbesse. C'est son Livre d'Heures, don du roi. Elle n'avait pu le refus.

C'est, en effet, un riche et élégant spécimen des reliures du temps, ayant l'H couronné semé à profusion sur les plats, avec de délicieuses entrelacements et arabesques rehaussées d'or et de couleurs.

Henri vient de raconter en quelques mots, à la religieuse Egérie, la tentative de meurtre à laquelle il avait échappé, grâce à Marcel.

— Sire! je vous ai averti, fit observer Marie.

— Je vous en demande mille mercis, madame... Mais à quelle instigation faut-il attribuer ce nouvel attentat? Ah! les jésuites...

— Que Votre Majesté ne se presse point d'accuser, se hâta de dire la bonne abbesse, bien qu'elle ne sut que trop ce que les ennemis du roi étaient capables.

— Ne sont-ils pas coutumiers du fait?

Marie ne répondit rien: elle avait levé les yeux au ciel.

— Je croyais qu'après les avoir pardonnés, continua Henri, qu'après les avoir comblés de bienfaits, ils auraient renoncé enfin à leur haine contre moi... Ah! pourquoi les ais-je rappelés, malgré l'avis de Sully et de mon Parlement... vous, madame, que m'eussiez-vous conseillé?

La question était embarrassante. Catholique et dépendante de Rome spirituellement, Marie devait-elle condamner la Société de Jésus, assise pour ainsi dire au pied de son trône pontifical? Mais elle était française aussi, et chrétienne selon l'Évangile.

— Le salut du royaume, répondit-elle avec une douceur qui n'excluait pas la fermeté, ainsi que l'avenir exigeaient, Sire, que vous écoutassiez vos conseillers.

— C'était aussi l'opinion de Marcel, murmura le roi en baissant la tête, mais quand je lui en parlai, le mal était fait.

— Toutefois, Sire, s'empressa de dire encore une fois l'abbesse, ne vous hâtez point de les incriminer. Je ne puis croire que...

L'abbesse fut interrompue par un petit coup frappé à la porte. Marcel ayant été ouvrir, aperçut la fidèle sœur Béatrix.

— Sire, dit cette dernière, un officier des Suisses de Votre Majesté demande à vous rendre compte de l'interrogatoire sommaire qu'il a fait subir au coupable.

— Ah! fit le roi, nous allons savoir à quoi nous en tenir. Faites entrer l'officier.

Celui-ci vint rapporter à Henri IV que le meurtrier se nommait Jean de l'Isle, natif de Vimeux, près de Senlis.

— Mais c'est près du marquisat de Verneuil, s'écria le roi. Après, monsieur.

— Quant au reste, Sire, j'ai le regret de vous dire qu'on ne peut rien tirer de raisonnable de cet homme, et s'il m'était permis d'exprimer une opinion à Votre Majesté...

— Dites-là, monsieur, je vous écoute.

— Je crois que c'est un fou.

— Ventre-saint-gris! ne put s'empêcher de jurer avec satisfaction le Béarnais, j'en serais bien aise.

(A suivre.)

faits nouveaux produits devant la Commission d'enquête la rendent indispensable.

Mais, ajoute M. Ribot, nous ne pouvons accepter un ajournement qui signifierait que la Chambre n'accorde sa confiance au gouvernement que sous condition suspensive.

La question de confiance

S'il disait son avis sur le fond de la proposition, il démontrerait qu'elle est une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. Elle ne serait donc pas votée par le Sénat; elle créerait un conflit entre les deux Assemblées. Le gouvernement ne veut pas, à aucun degré, être l'agent d'un semblable conflit.

Il faut donc discuter la proposition pour la repousser. Le gouvernement pose sur ce point la question de confiance.

M. Ribot ajoute que la majorité républicaine doit comprendre quel est le but savamment poursuivi par les ennemis de la République sous le couvert de cette affaire de Panama. C'est la République que l'on vise, la République dont vingt ans de gouvernement attestent les bienfaits, la République que l'union de tous les républicains peut consolider à tout jamais, qu'une désunion, même momentanée, pourrait affaiblir ou compromettre.

Le discours de M. Ribot, fréquemment interrompu par les applaudissements, semble avoir créé sur tous les bancs de la majorité cette union à laquelle M. le président du Conseil a fait un si chaleureux appel.

Le vote

Il a été ensuite procédé au vote sur la discussion immédiate réclamée par M. Hubbard et appuyée par le gouvernement.

La discussion immédiate est ordonnée par 429 voix contre 122.

Le gouvernement repousse le passage à la discussion des articles de la proposition Pourquery; M. Brisson conjure la Chambre de le voter.

Le vote a donné 271 voix contre le passage à la discussion des articles, et 265 pour.

INFORMATIONS

ARRESTATION

DES ADMINISTRATEURS DU PANAMA

M. de Lesseps

A huit heures, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, se présentait avenue Montaigne, 51.

Au bout de quelques minutes, il était introduit auprès de M. de Lesseps.

Dès les premiers mots, l'administrateur du Panama a dit à M. Clément :

— Je comprends, monsieur, je suis prêt à vous suivre.

Quelques instants après, une voiture emmenait M. Charles de Lesseps au Dépôt.

M. Fontane

C'est M. Lejeune, commissaire de police du quartier de la Sorbonne, qui a procédé à l'arrestation de M. Fontane, à son domicile, 9, rue Charras.

Ce magistrat a également saisi un grand nombre de papiers et de documents se rattachant à l'affaire de Panama.

M. Sans-Leroy

C'est M. Dhers qui a procédé à l'arrestation de M. Sans-Leroy, ancien député.

M. Sans-Leroy a paru très étonné en apprenant qu'on venait l'arrêter.

— Je ne pensais pas que l'on aurait pris une pareille décision, a-t-il dit.

BIBLIOGRAPHIE

J. HETZEL ET C^e, Editeurs, 18, rue Jacob, PARIS

Quatorze ouvrages nouveaux

(Suite)

Les Voyages Involontaires

Par LUCIEN BIART

Un beau volume grand in-8° de 742 pages, illustré par HENRY MEYER de 104 dessins.

Broché : 9 fr. — Cartonné : 12 fr. — Relié : 14.

Réunir, en un seul volume, la série de ces voyages où Lucien Biart a mis toute son imagination et tout son grand talent, c'est une de ces difficultés que la maison J. Hetzel a seule le secret de surmonter, au grand profit des amateurs de roman de longue haleine.

« Monsieur Pinson, la Frontière Indienne, le Secret de José, Lucia Avila, » tels sont les titres des quatre volumes qui n'en font plus qu'un, sous la forme matérielle aussi bien que par le récit lui-même.

Nul n'a plus pittoresquement décrit que M. Lucien Biart les mœurs du Mexique et des régions avoisinantes où se révèlent à chaque pas les vestiges d'une civilisation disparue, et nul ne les peut mieux connaître. Ce sont des récits faits pour intéresser les lecteurs de tout âge, mais principalement ceux qui ont le goût des aventures lointaines et la curiosité des régions inexplorées.

Et M. Sans-Leroy s'est laissé emmener sans résistance.

Chez M. Thierrée

A six heures du matin, M. Martin, commissaire de police du quartier Sainte-Avoie, accompagné de M. Mahon, son secrétaire, de l'inspecteur Poggi et de deux agents des brigades de recherches, se présentait 22, rue de la Banque dans les bureaux de M. Thierrée, banquier.

Il semble établi, dès à présent, que les talons des chèques avaient été détruits avant l'arrivée de M. Clément.

M. Martin a saisi cinq registres : le grand livre portant le numéro 7; un autre grand livre, n° 3, allant du 1^{er} janvier 1888 au 19 septembre 1889; un livre de caisse, et deux livres de notes de caisse.

Dans le coffre-fort, le commissaire de police a également saisi une fiche portant indication d'un versement de quarante mille francs au crédit de M. Joseph Reinach.

A dix heures, M. Martin avait terminé ses opérations.

Au siège de la société de Panama

M. Lavail, commissaire de police du quartier Saint-Merri, accompagné de son secrétaire, M. Guillaume, s'est transporté, à six heures, au siège de la Société de Panama, 63 bis, rue de la Victoire.

Vu la quantité innombrable de papiers et documents de toutes sortes contenus dans l'immeuble occupé par cette Société et qui se compose de trois étages, M. Lavail, ne pouvant faire emporter tous les livres, s'est contenté d'apposer les scellés sur vingt-trois coffres-forts et les livres de caisse.

Les scellés ont été également placés sur les portes des bureaux du secrétariat général, de la comptabilité et du contentieux.

Chez M. Cornélius Herz

M. Duranton, accompagné de son secrétaire, M. Maurin, se présentait à six heures précises du matin, 78, avenue Henri-Martin, à l'hôtel habité par M. Cornélius Herz.

— M. Herz n'est pas ici, répondit le concierge au commissaire de police; il est actuellement à Londres.

M. Duranton exhiba alors le mandat de perquisition qui lui avait été délivré par M. le juge Franqueville et le concierge le laissa pénétrer dans l'hôtel.

Les opérations ont duré environ deux heures.

Le commissaire de police n'a saisi qu'un nombre très restreint de papiers et un grand nombre de journaux.

M. Cornélius Herz

Le docteur Cornélius Herz n'est assurément pas le premier venu. C'est un homme avisé et prudent. Il a, le samedi 19 novembre dernier, donné quelques bons conseils à son infortuné ami le baron Jacques de Reinach, mais le dimanche, en apprenant la mort que les ministres et le médecin de l'état civil croyaient naturelle, il s'empressa de prendre un train de luxe pour gagner Londres.

Un Bavaois, docteur de Chicago, qui, à quarante-cinq ans, s'est vu promu grand officier de la Légion d'honneur en France, ne voyage pas sans quelque appareil et quelque confort.

La commission d'enquête à laquelle le haut

dignitaire de notre ordre national a bien voulu apprendre qu'il avait touché quelques chèques d'une certaine importance, dans l'affaire du Panama, aurait désiré l'entendre. Une convocation lui a été adressée. Il est juste de reconnaître qu'il a répondu très courtoisement. Il a décliné, il est vrai, l'entrevue qu'on lui offrait, mais il a pris la peine de donner un prétexte, celui de sa santé, et d'envoyer un certificat de médecin.

A part qu'il ne remettra pas le pied sur notre territoire, il est prêt à répondre — par la poste — aux questions qu'on voudra lui poser. Les brouillards de la Tamise lui paraissent, en l'état actuel, plus salubres que le soleil de Paris. Ce n'est peut-être pas mal raisonné, même de la part d'un homme qui avait tant d'amis si haut placés; mais il y a quelquefois des amis oublieux ou ingrats!

Au dépôt

MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane et Sans-Leroy ont été amenés au Dépôt.

Ils ont été éconduits dans des cellules spéciales, à la disposition du parquet.

Il paraît qu'on aurait trouvé, chez plusieurs inculpés, des documents très importants et des pièces très compromettantes.

L'impression à la Chambre

La nouvelle des arrestations opérées hier dans la matinée a produit une profonde impression à la Chambre.

Cet acte de vigueur était unanimement approuvé.

A l'Elysée

La Paix, organe de l'Elysée, qualifie d'odieuse manœuvre les insinuations relatives à la démission de M. Carnot.

La « Libre Parole »

La Libre Parole dit que les talons des chèques détruits par M. Thierrée portaient des indications précieuses écrites par M. de Reinach, et donnant les noms des véritables destinataires.

Parmi eux se trouveraient MM. Rouvier, Jules et Emmanuel Arène.

La Lanterne affirme que la campagne menée par la Cocarde et la Libre Parole a M. Constans pour inspirateur.

Celui-ci vise surtout MM. de Freycinet, Bourgeois et Floquet.

Les révélations

Le Gaulois invite la commission d'enquête à faire saisir les papiers de la compagnie franco-algérienne où on trouvera une somme de 85,000 fr. répartie entre certains députés.

L'anarchiste Francis

L'anarchiste Francis, confronté avec Bricou, a persisté dans son système de dénégations.

AU DAHOMEY

Nous recevons la dépêche suivante, de source anglaise, que nous donnons à titre de curiosité : « Lagos, 15 décembre.

» Des messagers du roi Behanzin sont arrivés à Lagos. Le Roi propose au gouvernement anglais de lui céder Whydah.

» Behanzin est à Acradepem avec vingt mille hommes.

» Ses envoyés racontent que le général Dodds avait négocié avec lui à Kana, demandant la cession de Kotonou et promettant la cessation des

hostilités. Cette proposition avait été acceptée par le roi et ratifiée. Des présents avaient été échangés; mais après l'arrivée à Kana du lieutenant-gouverneur, M. Ballot, les Français ont rompu le pacte et ont avancé sur Abomey.

» Le roi a incendié la ville et s'est retiré à Acradepem, où il préparerait sa vengeance. Son intention est de commencer une guerre de guerillas.

Il est intéressant de voir jusqu'à quel point les traitants britanniques au Bénin savent, quand leurs intérêts sont en jeu, dénaturer la vérité.

L'occupation de Whydah par nos troupes est un coup terrible porté aux commerçants anglais de Lagos. Ils s'efforcent donc de faire croire à une reprise possible des hostilités, et la favoriseraient si cela dépendait d'eux.

Fort heureusement, les vingt mille hommes de Behanzin, comme la ville d'Acradepem où il prépare sa vengeance, sont encore dans le domaine du rêve.

En Allemagne

On mande de Berlin que le Reichstag a voté l'immunité parlementaire en faveur du député antisémite Ahlwardt.

Il a renvoyé également le projet militaire à une commission de 28 membres.

Incendie d'une mine

On mande de Londres qu'un incendie a éclaté dans les mines de Baumfurlong où 100 mineurs étaient descendus.

On a retiré déjà 20 cadavres.

Tirage des obligations à lots du canal de Panama

Voici les numéros gagnants du 27^e tirage des obligations à lots de la Compagnie de Panama :

Le numéro	349,361	gagne	500,000 fr.
—	1,843,383	—	100,000 fr.
—	938,038	—	10,000 fr.
—	850,497	—	10,000 fr.
—	1,700,604	—	5,000 fr.
—	651,206	—	5,000 fr.
—	954,512	—	2,000 fr.
—	906,701	—	2,000 fr.
—	1,623,230	—	2,000 fr.
—	1,816,776	—	2,000 fr.
—	1,895,481	—	2,000 fr.

Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

181	72,308	77,769	78,697
107,168	107,995	126,167	134,455
139,859	142,270	162,164	234,949
260,879	282,838	316,580	321,449
469,103	501,159	564,613	566,668
651,887	655,356	806,582	809,477
900,998	926,999	956,220	982,503
1,000,025	1,043,851	1,086,268	1,148,174
1,162,744	1,170,432	1,184,253	1,233,392
1,260,569	1,283,263	1,364,394	1,585,071
1,597,192	1,636,633	1,667,751	1,695,118
1,755,329	1,803,868	1,814,318	1,821,244
1,881,244	1,901,149		

CHRONIQUE LOCALE

Avis aux contribuables

1° Tout contribuable qui, à la suite des orages de juillet, août et 31 octobre derniers, aura éprouvé des pertes, devra se rendre les 21 et 22 décembre courant à la mairie de Cahors pour en faire la déclaration. Le bureau sera ouvert de 8 h. du matin à 4 h. du soir.

On est prié de porter les avertissements de l'année courante.

2° Les réclamations des propriétaires de vignes phylloxérées âgées de 7 ans au moins, cultivées comme telles, et donnant encore des produits, seront reçues les jours et heures ci-dessus désignés.

Les Romans d'Aventures

Le Rubis du Grand-lama

Par ANDRÉ LAURIE

Un beau volume in-8, illustré par RIQUET.

Broché : 7 fr. Cartonné : 10 fr. Relié : 11 fr.

Encore une de ces fantaisies scientifiques où André Laurie excelle, et dont tant de récits si justement recherchés ont consacré le succès. Ce « Rubis du Grand-Lama » est le digne pendant des « Exilés de la Terre, » d'une imagination si fertile et d'une si merveilleuse richesse d'épisode inattendus.

Surprendre le lecteur et retenir son attention, grâce à des situations palpitantes, telle fut la préoccupation d'André Laurie; et, qu'il s'agisse d'œuvres d'imagination pure, ou d'observation précise, comme sont ses récits de la « Vie de Collège dans tous les Pays », ce qu'il produit est sans lacune et, d'un bout à l'autre, attachant.

La fécondité, le mouvement, la vie, sont les qualités maîtresses de cet écrivain dont la place est marquée au premier rang des conteurs contemporains.

Riquet était le dessinateur dont le crayon s'adaptait le mieux à l'illustration d'un tel ouvrage. Le résultat en fait foi.

(A suivre.)

LES CIGARETTES INDIENNES de GRIMAUULT et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique.

La Petite Fée du Village

Par JULES SANDEAU

de l'Académie Française

Edition illustrée de Catherine, spéciale à la jeunesse. Un volume in-8°, illustré par Georges Roux. Broché : 7 fr. — Cartonné : 10 fr. Relié : 11 fr.

Quel charme incomparable, dans tout ce qu'a écrit Jules Sandeau ! C'est un de ces maîtres que les gens de goût n'oublient pas, et qu'ils retrouvent avec joie. L'auteur de la « Roche aux Mouettes » et de tant d'autres récits plein d'exquise attraction, sera de nouveau le bienvenu auprès des lecteurs de la « Bibliothèque d'éducation et de récréation. »

Aucun écrivain ne fut plus simple ni plus touchant, mieux apte à suivre les jeunes imaginations toujours curieuses d'un grain de poésie. Elle ne fait jamais défaut dans les livres de Jules Sandeau, et particulièrement dans celui-ci où se montrent réunies toutes les qualités qui ont fait sa réputation.

Cette nouvelle adaptation d'une œuvre de Jules Sandeau — Catherine — aura le succès des deux précédentes : « M^{lle} de la Seiglière et Madeleine » c'est là une prédiction qu'on peut risquer sans nulle crainte de mécompte. Georges Roux a su rendre dans son illustration la poésie et le charme que respire ce livre.

Epis et Bleuets

ETUDES ET SOUVENIRS

Par E. LEGOUVÉ

de l'Académie Française

Un volume in-8, illustré de 40 dessins, par DESTÉY, GEOFFROY, DESVALLIÈRES, DUBOUCHET, DESSO, BORIONE, P. RIQUET, etc.

Broché : 7 fr. Cartonné : 10 fr. Relié : 11 fr.

M. Ernest Legouvé, de l'Académie française, dont les lecteurs de la « Bibliothèque d'éducation et de récréation » ont su apprécier la verve toujours jeune et l'enseignement si vivant, publie, sous le titre « Epis et Bleuets », une gerbe de souvenirs personnels, d'études littéraires, de scènes de famille, où aux pages sérieuses et substantielles succèdent des pages gaies et amusantes.

Quand on a beaucoup vécu, on a beaucoup vu, surtout quand on a voulu vivre, et les impressions de M. Legouvé, en ressuscitant parfois des souvenirs et des hommes disparus, empruntent un surcroît de verve à l'éternelle jeunesse de celui qui les raconte.

M. Ernest Legouvé, le maître diseur, est aussi un conteur inimitable, c'est le jugement que porteraient, du premier coup, ceux qui jusqu'alors ne l'ont pas lu, s'il en existe, en savourant ce volume d'impressions personnelles.

L'illustration de récits de genres si variés demandait à être confiée à des artistes de tempéraments divers. Chacun a choisi et traité le sujet qui convenait le mieux à son talent.

Les vacances du Jour de l'An

Les vacances du Jour de l'An sont ainsi réglées : les élèves des lycées, collèges et écoles normales, sortiront le vendredi 30 décembre, après la classe du soir, et rentreront le jeudi 5 janvier, à l'heure réglementaire.

Les élèves des écoles communales auront seulement les deux journées des 1^{er} et 2 janvier.

Décoration pour les instituteurs

M. Dupuy étudie un projet de décoration spéciale qui serait accordée aux instituteurs et institutrices titulaires de la médaille d'argent, c'est-à-dire ayant plus de trente ans de service.

La classe de 1892

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets les instructions relatives à la formation de la classe de 1892.

En exécution de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, tous les jeunes gens de la classe de 1892, c'est-à-dire tous ceux qui sont nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872, sans exception, sont invités à se rendre immédiatement, ou à se faire représenter, à la mairie du domicile de leur père ou de leur mère, si elle est veuve, ou de leurs tuteurs, s'ils sont orphelins, pour y faire les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recrutement.

Les jeunes gens doivent, à moins d'absence de France ou du département ou à moins de cas de maladie, venir en personne à la mairie pour y faire les déclarations prescrites afin de permettre au maire de prendre leur signalement et de constater leur taille et leur degré d'instruction.

Les parents ou tuteurs des jeunes gens de la classe appelée, quelle que soit la position de ces jeunes gens, doivent faire inscrire ceux qui sont absents ou empêchés, aux termes de la loi du 26 juin 1889, article 8, paragraphe 3 du code civil modifié (l'individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, est Français à titre définitif et doit se faire inscrire, comme les autres jeunes gens, avec la classe à laquelle il appartient par son âge).

Le ministre rappelle que les individus devenus français par voie de naturalisation ou de déclaration, doivent être portés sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité, à moins qu'ils n'aient quarante-cinq ans accomplis.

Les jeunes gens portés sur les tableaux de recensement pour la classe de 1892, à titre d'omis des classes antérieures, qui n'auront pas déposé à la préfecture de leur département, huit jours au moins avant le tirage au sort de l'arrondissement ou du canton où ils sont inscrits, une demande avec pièces justificatives à l'appui, tendant à faire excuser leur non inscription, seront inscrits en tête de la liste où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Comité anti-phylloxérique

Le comité anti-phylloxérique se réunira le 20 décembre, à 2 heures du soir, à la préfecture.

Adjudication

Hier matin, a eu lieu l'adjudication des diverses fournitures à faire au Lycée pour l'année 1893. Voici les noms des divers adjudicataires : Pain, Hugon ; viande, Delsol ; vin, Farges ; épicerie, Mignaud ; bois, Delsuc ; houille, Soulié ; lingerie, Garrigues ; librairie et papeterie, Girma.

Nomination

Nous apprenons que, par décision de M. le conseiller d'Etat, directeur général des contributions indirectes, M. Toulza, receveur de troisième classe à Gourdon, a été promu sur place à la deuxième classe de son grade.

Nous adressons à M. Toulza nos plus sincères félicitations pour son avancement mérité.

Convocation

Le comité d'organisation du Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac de Cahors, invite tous ses collègues des deux cantons à se rendre à la réunion du dimanche 18 décembre 1892, qui aura lieu à la mairie de Cahors, à 3 heures du soir, où sera exposé le but d'une organisation des cultivateurs et planteurs de tabac et où seront établies les bases d'un syndicat destiné à améliorer leur sort.

Le Comité d'organisation.

Surveillance des étalons

A la date du 8 décembre courant, M. le ministre de l'agriculture a décidé que pour donner satisfaction aux nombreuses demandes qui lui sont parvenues, MM. les directeurs des dépôts d'étalons seraient autorisés à examiner, au point de vue du conchage et de la fluxion périodique, de concert avec les vétérinaires de ces établissements, les chevaux qui, pour une cause quelconque, n'ont pas été présentés aux commissions sanitaires. Cette autorisation est donnée sous la réserve que les chevaux dont il s'agit seront conduits aux divers dépôts d'étalons avant le 1^{er} avril prochain. Passé cette date, aucune demande ne sera admise.

En conséquence, les propriétaires d'étalons du département du Lot, qui désireraient faire exa-

miner leurs animaux devraient s'entendre à l'avance avec M. le directeur du dépôt d'Aurillac pour fixer le jour où ils pourront les conduire au dépôt.

Pensions des veuves

Grâce à l'entente du ministre des finances avec la commission du budget, l'égalité des droits à la pension va se rétablir entre les veuves d'employés civils de l'Etat. On a décidé, en effet, l'insertion dans la loi des finances pour 1893, une disposition ainsi conçue :

« Lorsqu'un fonctionnaire ou employé décèdera après vingt-cinq ans de service (au lieu de trente) sans avoir droit à sa pension, sa veuve, si elle compte six ans de mariage, aura droit à une pension égale au tiers de la pension produite par la liquidation des services de son mari.

» Une pension temporaire de même importance sera accordée à l'orphelin ou aux orphelins mineurs du fonctionnaire, lorsque la mère sera décédée ou inhabile à recueillir une pension, ou déchu de ses droits. »

Accident

Mercredi soir, M. Cayla, vétérinaire à Combeplaine, commune de Luzech, partait de Cahors où il était venu assister à la présentation des chevaux de la remonte, lorsque à la hauteur de l'auberge dite Migue, sur la route de Toulouse, sa voiture a heurté une charrette attelée d'un âne, sur laquelle se trouvait la femme Marie Marabelle, âgée de vingt-sept ans, du Montat.

Le heurt a été si violent que la charrette, l'âne qui la traînait et la pauvre femme ont été précipités dans le fossé de la route. Dans cette chute, Marie Marabelle a été assez sérieusement blessée à la main.

Au lieu de s'arrêter pour réparer, dans la mesure du possible, les conséquences de l'accident dont il était l'auteur involontaire, M. Cayla continua sa route. Mais trois personnes, témoins du fait, les sieurs Viguié, Galarès et Bach, ont couru après lui, l'ont arrêté et conduit à Cahors, au commissariat de police.

M. Cayla a déclaré ne pas avoir d'argent sur lui, mais il a promis de revenir samedi prochain et d'indemniser la jeune femme blessée.

Conférence

Nous rappelons que c'est ce soir qu'aura lieu, au Théâtre, la conférence sur le Socialisme, faite par MM. Lavigne et Evausi.

Cette conférence étant contradictoire, tout le monde sera admis à prendre la parole.

Le Service militaire et l'Enseignement public

L'engagement de se vouer pour dix ans à l'enseignement public compensait autrefois les sept ans de service militaire imposés à ceux qui avaient tiré un mauvais numéro. Depuis, les charges du service actif sont devenues de moins en moins lourdes. On a eu le service de cinq ans ; on a aujourd'hui le service de trois ans, et cependant les charges imposées aux membres de l'Université sont restées les mêmes. Dix ans dans l'instruction publique n'équivalent plus aujourd'hui qu'à deux années sous les drapeaux.

N'est-il pas bizarre que, dans ce contrat bilatéral, on ait remanié à plusieurs reprises les clauses intéressant l'armée en laissant subsister intégralement celles qui regardent l'Université ? Il est bien évident pourtant que les avantages assurés autrefois aux professeurs et aux maîtres qui se vouaient à l'enseignement public ont été considérablement amoindris.

Ceux qui signent aujourd'hui l'engagement décennal se trouvent dans une situation très inférieure à ceux qui l'ont signé sous le régime des anciennes lois militaires. Puisqu'on a réduit sensiblement le temps de présence sous les drapeaux, la logique voudrait qu'on réduisît proportionnellement la durée de l'engagement décennal.

Une autre anomalie tout aussi singulière est la différence établie au point de vue militaire entre les certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire et les licences ès-lettres ou ès-sciences. Dans l'université, on ne fait pas de différence entre un professeur licencié et un professeur pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. Ils ont l'un et l'autre mêmes traitements et mêmes chances d'avancement. Et cependant la licence dispense d'une partie du service militaire, le certificat, non. Pourquoi ?

Gourdon

Malgré un temps splendide, notre foire, dite du 14 décembre, qui a été tenue mercredi dernier, n'a pas été très bonne ; cela tient, croyons-nous, aux nombreuses foires qu'il y a eu dans la région, cette semaine.

Les divers marchés étaient médiocrement approvisionnés ; il y avait notamment très peu de bœufs ; aussi, s'est-il traité peu d'affaires sur ce marché ; néanmoins, les cours des dernières foires se sont maintenus.

Les moutons gras étaient assez recherchés ; ceux destinés à l'élevage se sont vendus à des prix rémunérateurs pour les propriétaires.

Le marché des porcs était assez bien approvi-

sionné ; les porcs gras se vendaient de 40 à 45 fr. les 50 kilos, poids vif, selon qualité. Les porcelets étaient recherchés ; ils se vendaient de 18 à 35 fr. la pièce, selon grosseur.

La volaille, qui avait été portée en grande quantité sur le marché, s'est vendue de 45 à 50 centimes la livre.

Les œufs valaient de 90 à 95 centimes la douzaine.

Les foies d'oie se sont vendus 2 fr. 50 le demi-kilo.

Les truffes ont valu de 8 à 9 fr. le kilo.

Nous n'avons pas eu connaissance qu'il se soit commis de vol, ni qu'il se soit produit d'accident.

* *

Au début de son audience de lundi, le tribunal a condamné quelques braconniers à des amendes variables.

Il prononce ensuite les peines suivantes : 20 jours de prison, par défaut, pour voies de fait nocturnes sur un propriétaire de Cazillac, à Rivassou, chiffonnier.

6 jours de prison (loi Bérenger), pour vol de truffes au préjudice de MM. Roques, Doumergue et Laval, propriétaires à Loupiac, au sieur Henri Bourdès, domestique, demeurant au même lieu.

6 jours de prison, pour mutilation d'arbres fruitiers et enlèvement d'une borne, à la femme Vène, née Labourat, de Lachapelle-Auzac.

20 jours de prison, pour vol d'une chienne, à Caneros, Pierre, âgé de 35 ans, de Meyronne, qui a déjà deux condamnations à son actif.

20 fr. d'amende, pour colportage d'allumettes, à St-Martin, 49 ans, de Gourdon.

40 fr. d'amende, pour coups et blessures sur un aubergiste de Vayrac, à chacun des sieurs Faurie et Périé, de Puy-d'Arnac (Corrèze), qui avaient été condamnés dernièrement par défaut à 6 jours de prison.

Au cours de cette séance, le tribunal a mis deux affaires en délibéré.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 décembre 1892

Naisances

Rouelle Léontine, rue Nationale, 67.
Rougier Blanche, rue Ste-Claire, 3.
Sabrié Lucien, rue Ste-Barbe.

Mariages

Cambar Alfred, employé, et Conquet Marie.
Cros Jean, charpentier, et Cluzel Marie.

Décès

Miquel Marie, 75 ans, V^e Larrive, rue de la Liberté, 16.
Salarnié Jean, 1 mois, à Rogourd.
Rigal Jeanne, 73 ans, V^e Bras, à Larroque.
Rouquet Antoinette, 79 ans, V^e Portail, place Thiers, 7.
Marlas Jean, menuisier, 44 ans, rue des Boulevards, 2.
Issanchon Joseph, manoeuvre, 70 ans, (Ho-pice.)
Chéry Thérèse, 7 mois, Bd Gambetta, 44.
Bergeron Antoinette, 66 ans, V^e Delpèch, Bd Gambetta, 18.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 18 DÉCEMBRE 1892

de 3 à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Marche du Figaro (pas redoublé)	Wittnau.
Martha (ouverture)	Plotov.
El Gitanillo (valse)	Kelsen.
Lucie de Lamermoor (sextuor)	Donizetti.
Sabre au Clair (polka)	Trave.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 20 décembre

MISS HELYETT

Opéra comique en 3 actes, musique d'Audran

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

La température commence à s'abaisser, circonstance favorable au développement des microbes qui engendrent des bronchites, rhumes, catarrhe grippe. Le SIROP PHÉNIQUE DE VIAL est l'antiseptique par excellence qui combat victorieusement ces diverses affections.

12^e ANNÉE **L'ARGENT** 4 fr. PAR AN

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

Dir. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 43

17, Rue Saint-Marc, PRAIS.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Fête du Premier de l'An 1893

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 28 décembre inclus au mercredi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 5 janvier.

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Dernières nouvelles

Un joli coup

Prévoyant les arrestations possibles, M. de Lesseps et ses amis avaient tenu conseil avant-hier ; ils décidèrent que M. Cottu se mettrait à l'abri des poursuites en emportant les papiers les plus compromettants.

L'arrestation du baron Cottu n'est pas confirmée.

Nouvelles arrestations

Le bruit court que de nouvelles arrestations ont eu lieu dans la matinée.

Autorisation de poursuites

Plusieurs journaux assurent que le Gouvernement demandera, aujourd'hui, aux Chambres l'autorisation de poursuivre plusieurs députés et sénateurs.

Perquisition

Le XIX^e Siècle annonce que des perquisitions ont été opérées chez le député Laur ; des papiers ont été saisis.

M. Ferdinand de Lesseps

Le Figaro certifie que M. de Lesseps père, ne sera pas compromis dans le procès pour corruption.

Duels

A la suite d'un article du National, un duel a eu lieu dans la matinée, entre MM. Arène et Gabriel.

Un autre duel aura lieu demain entre MM. Arène et Bon-André rédacteur de la Libre Parole.

Au Tonkin

Le général Reste, retour du Tonkin, déclare que M. de Lanessan est en conflit permanent avec les populations ; qu'il faudrait 10,000 hommes et un chef énergique pour pacifier le pays.

La piraterie reprend de plus belle.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le ministre des finances a donné sa démission, fort heureusement il a été vite remplacé, mais malgré cela la bourse commence à s'émouvoir du gâchis dans lequel on se trouve.

Les affaires sont suspendues, et il serait bien temps que tout soit fini avec cette affaire du Panama.

Le 3 0/0 est à 99.20.

Les actions de nos institutions de crédit ont faibli.

Le Crédit Foncier est à 105.25, ce qui ne s'explique guère avec l'annonce d'un à-compte de dividende de 30 fr. Le Crédit Lyonnais reste assez bien tenu à 785.50.

La Société Générale reste toujours très fermée à l'abri des fluctuations du marché.

Le mouvement de hausse qui se produit sur les obligations des Immeubles de France n'a rien de surprenant, puisque les obligations 4 0/0 de cette société, sont encore au-dessous de 400, tandis que toutes les obligations industrielles du même type ont depuis longtemps dépassé le pair.

De même l'obligation 5 0/0 de la C^{ie} Nationale d'Electricité, malgré les progrès qu'elle a fait depuis quelques mois, ne paraît pas encore arrivée au prix qu'elle mérite.

Nouvelle avance cette semaine des Châlets de commodité à 692.50. Nos grands chemins sont en hausse. Bonne tenue des obligations des chemins de fer économiques. Les méridionaux Italiens sont pas à leurs cours avec un revenu de plus de 5 0/0.

La semaine a été en général favorable d'abord aux fonds étrangers, mais la lourdeur les a entraînés.

L'Italien est à 93.50, en résumé conservant presque toute sa fermeté malgré les mauvaises tendances.

L'Extérieure, après un mouvement de hausse sur la formation d'un ministère Sagasta, redevient plus faible.

En Banque, on signale des arbitrages entre les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Gallicia. Ces dernières sont considérées comme de véritables obligations dont le rendement paraît d'autant mieux assuré que l'exploitation est en bonne voie.

Les obligations Puerto-Santa-Maria gagnent toujours du terrain.

Les prévisions faites par les ingénieurs compétents sont de 650,000 à 750,000, comme rendement brut, et de 350,000 à 400,000 fr. de rendement net par an.

Bibliographie

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Harling, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire du grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theu-siet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les

patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Vente de Meubles

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Lundi, 19 décembre courant, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans un magasin situé à Cahors, rue Brives, numéro 6, à la vente aux enchères publiques, des meubles dépendant de la succession de Marie Calmel, veuve Deltheil et appartenant à Andrée Deltheil, enfant mineure.

Seront mis en vente notamment: lits, armoires, fauteuils, tables, chaises, draps de lit, linges de corps, ustensiles de cuisine et de ménage, etc., etc.

A VENDRE

VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

1893

CALENDRIER
DU LOT



Prix: 30 centimes.

EN VENTE:
Chez: L. PLANAVERGNE, Libraire
rue du Lycée.
Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier
16, rue de la Liberté.
A CAHORS

ANTIQUITÉS CADURCIENNES

Renseignements Statistiques et Administratifs.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros: MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52 près le Palais de Justice

PUBLICATION

A FIN DE

Purge
D'hypothèques légales

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que suivant exploit du ministère de M^e Serres, huissier à Cahors, en date du douze décembre mil huit cent quatre-vingt-douze enregistré, et à la requête de Monsieur Louis Boudou, propriétaire et maire de la commune de Montcuq, y demeurant, agissant en sa qualité de maire de ladite commune, lequel a fait élection de domicile en les étude et personne de M^e Jules Billières, avoué, près le tribunal civil de Cahors, y demeurant.

Il a été notifié à Monsieur le Procureur de la République, près ledit tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice de ladite ville, en parlant à Monsieur Barathon du Monceau, procureur de la République, qui visa l'original dudit exploit.

Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Billières, avoué, de l'expédition en due forme, d'un acte retenu par M^e Carrié, notaire à Montcuq, le quatorze novembre dernier, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, contenant vente

par Monsieur Jean-Louis Bouniol et Madame Emma Vaysse, son épouse, demeurant en la ville de Lavaur, département du Tarn, en faveur de la commune de Montcuq, représentée par monsieur Louis Boudou, propriétaire, maire de ladite commune, agissant en vertu d'un décret rendu par monsieur le Président de la République, en date, à Fontainebleau, du vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-onze,

D'une contenance fixe de quatorze ares quarante-sept centiares de terre labourable, située audit Montcuq, quartier du faubourg de Narcés, confrontant au cimetière actuel, jardin de l'hospice et propriété restant aux vendeurs. Dans le fond de la parcelle vendue, la ligne divisoire sera le prolongement direct du mur du cimetière actuel et du côté du chemin dit Côté-grand. La ligne divisoire se trouvera droite et séparera la parcelle présentement acquise d'une contenance de dix-huit ares qui va être acquise par l'hospice de Montcuq. Cette vente a été faite moyennant le prix de mille deux cents francs payable comme il est stipulé audit contrat.

Ce contrat a été notifié à monsieur le Procureur de la République afin qu'il n'en ignorât et eût à prendre si bon lui semblait, dans le délai de deux mois qui suivra la date de la présente publication et dans l'intérêt de toutes les personnes qu'il appartiendrait telles inscriptions d'hypothèques légales, qu'il aviserait sur les immeubles vendus au requérant es-qualités de quelque chef qu'elles proviennent ou pussent provenir, avec déclaration que ledit délai de deux mois, expiré, il serait échu de tous droits à cet égard et qu'il pourrait être rendu responsable des torts qui pourraient provenir de la non exécution de cette sommation et que les immeubles vendus au requérant es-qualités, passeraient en ses mains libres et affranchis de toutes les hypothèques légales.

En outre, il était déclaré à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale n'étant pas connu du requérant es-qualités, celui-ci ferait faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du code Civil et aux arrêtés du Conseil d'Etat en date des neuf mai et premier juin 1807.

Certifié sincère.
Cahors, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemin de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHIROGRAPHES des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 cent. 75
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

Le 1^{er} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

15 centimes la livraison avec carte colorisée

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'imprimerie du *Journal du Lot*

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT



Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le *Tonique* le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le *VIN de VIAL* est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE
500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —
Greffés soudés, depuis 150 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).